



15ème législature

Question N° : 548	De M. Pierre-Yves Bournazel (Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >Gouvernement	Tête d'analyse >Coordination interministérielle JO 2024 et Exposition universelle 2025	Analyse > Coordination interministérielle JO 2024 et Exposition universelle 2025.
Question publiée au JO le : 08/08/2017 Réponse publiée au JO le : 24/10/2017 page : 5141		

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge Mme la ministre de la culture sur le caractère interministériel des candidatures à l'Exposition universelle de 2025 et aux jeux Olympiques et paralympiques de 2024. En effet, Paris-Saclay vient d'être choisi comme site hôte pour la candidature française à l'Exposition universelle 2025, avec pour thème : « la connaissance à partager, la planète à protéger », dont le dépôt du dossier technique complet auprès du bureau international des expositions est fixé au 28 septembre 2017. De même, la candidature de Paris aux jeux Olympiques et paralympiques de 2024 s'inscrit autour du partage, de l'excellence environnementale et de l'héritage pour la population, notamment à travers les lieux accueillant les différentes disciplines : il y a bien une dimension culturelle dans le projet de Paris 2024. La France est en capacité d'accueillir parmi les deux plus grands événements au monde. C'est une chance unique pour le rayonnement sportif et culturel français. Si la France est retenue pour les deux événements, considérant qu'il y a des synergies naturelles à valoriser entre ces deux projets (qui sont complémentaires et en concurrence), il lui demande si une coordination interministérielle avec le ministère des sports est prévue, et le cas échéant, quelles sont les actions communes envisagées.

Texte de la réponse

Le caractère interministériel des candidatures aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et à l'Exposition Universelle de 2025 a été perçu par le Gouvernement dès le début de l'annonce de cette double candidature par la France. Ainsi, Monsieur Pascal Lamy, délégué interministériel pour la candidature française à l'Exposition Universelle, a reçu, dans sa lettre de mission signée en mai 2015, la double tâche de mobiliser l'ensemble des services de l'État et de coordonner son action avec celle de l'équipe travaillant pour la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques, afin que « les deux candidatures s'épaulent mutuellement » et en « facilitant leurs synergies ». Concernant l'Exposition Universelle, la composante culturelle est présente dans le thème : « La connaissance à partager, la planète à protéger », puisque la culture comprend intrinsèquement une dimension de partage et de diffusion. Pour les Jeux olympiques et paralympiques, la France a voulu qu'ils s'inscrivent non seulement au service de l'excellence sportive, mais aussi environnementale, ainsi qu'autour du partage et de l'héritage. Elle a souhaité que les Jeux olympiques et paralympiques proprement-dits soient précédés, pour la première fois dans leur histoire, d'une « Olympiade culturelle », qui commencera dès 2020. Les services du ministère de la culture participent activement au groupement d'intérêt public qui prépare cette olympiade et à l'élaboration de son programme. Par ailleurs, le ministère mettra à disposition des Jeux olympiques et



paralympiques trois de ses établissements publics et des lieux aussi exceptionnels que le Grand Palais, le parc du Château de Versailles et le parc et la Grande Halle de la Villette, qui accueilleront certaines épreuves de cette olympiade. Pour toutes ces raisons, le ministère de la culture a été associé de près, dès le début, aux instances de préparation de la candidature française à ces deux grands événements au caractère interministériel.